

REGLES EN EPS

Les règles de vie doivent permettre à tout le monde de travailler et d'apprendre dans les meilleures conditions possibles. Elles ne sont pas négociables et doivent être respectées par tous et toutes sous peine de sanctions.

Avant le cours

- Je prépare mon matériel. Rappel du matériel obligatoire : carnet de liaison, tenue et chaussures de sport, GOURDE (la bouteille d'eau n'est plus tolérée), hijab sport pour les filles souhaitant se couvrir les cheveux. ATTENTION, LES FOULARDS SONT INTERDITS PAR MESURE DE SECURITE.
- Si j'ai oublié mon matériel, je ne peux pas participer au cours.

Arrivé(e) au cours

- 1) Je présente mon carnet de liaison au professeur sinon je ne peux pas entrer sur le terrain. Sans carnet, je reste sur le banc de touche et ne participe pas au cours.
- 2) Je pars directement me changer aux toilettes/vestiaires si besoin (les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés, les chaussures lacés de manière à ce que les chevilles soient maintenues).
- 3) Je range mon sac contre le mur du préau (montres et bijoux rangés à l'intérieur- il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur)
- 4) Chewing-gum et autres sont jetés à la poubelle

Début du cours

- Tous les élèves sont prêts à 8h (selon l'horaire de leur cours). Retard : à partir de 8h10, les élèves ne sont pas acceptés et restent sur le banc de touche.

Pendant le cours

- Respecter les lieux et le matériel
- Participer à l'installation et au rangement du matériel.

Toutes dégradations volontaires seront sanctionnées et facturées à la famille.

- Respecter ses camarades
- Etre fair-play (accepter les équipes, l'arbitrage, les difficultés des autres, la défaite etc.)
- Respecter le professeur : pour chaque activité, se conformer aux règles et consignes données

Fin du cours

- 1) J'attends que le professeur ait signalé la fin du cours pour me changer ou prendre mon sac
- 2) Je ne laisse rien traîner (stylo, mouchoir...)
- 3) Je peux sortir de l'enceinte uniquement si la voiture est là pour me récupérer

Inaptitude et dispense : **l'EPS est une discipline obligatoire qui s'adresse à tous les élèves et qui sera noté au bac.** Le caractère obligatoire de cet enseignement induit qu'en principe, nul ne devrait en être dispensé. Réglementairement, on ne parle pas de dispense mais d'inaptitude.

L'inaptitude résulte d'un acte médical. La dispense est un acte administratif.